



ARCHIVES

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué
non officiel
pour publication immédiate

N° 87/25

Le 2 novembre 1987

Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime
(El Salvador/Honduras)

La Chambre va tenir une première séance publique

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Chambre de cinq juges formée par la Cour le 8 mai 1987 pour connaître d'un différend frontalier terrestre, insulaire et maritime entre la République d'El Salvador et la République du Honduras tiendra sa première séance publique au palais de la Paix le lundi 9 novembre 1987 à 15 heures, pour permettre aux deux juges ad hoc de faire la déclaration solennelle requise par le Statut et le Règlement de la Cour.

Comme il a été annoncé par le communiqué de presse n° 87/15, cette Chambre est composée de M. José Sette-Camara, président de la Chambre; M. Shigeru Oda et sir Robert Jennings, juges; MM. Nicolas Valticos et Michel Virally, juges ad hoc, désignés respectivement par le Honduras et par El Salvador.

Une brève notice biographique concernant chacun des deux juges ad hoc est jointe en annexe à ce communiqué.

Curriculum Vitae

Nicolas VALTICOS, de nationalité grecque, né en 1918.
Juge à la Cour européenne des droits de l'homme.
Secrétaire général de l'Institut de droit international.
Ancien Sous-directeur général au Bureau international du Travail.
Ancien professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève.
Membre de la Cour permanente d'arbitrage.
Juge ad hoc à la Cour internationale de Justice (1984-1985).

Etudes universitaires à la Faculté de droit de Paris.
Licencié en droit (1939). Docteur en droit (doctorat d'Etat, mention très bien) (1948). Lauréat de la Faculté de droit de Paris (thèse couronnée par la Faculté, prix de la Faculté et prix Dupin aîné, 1948-1949).

Avocat au Barreau d'Athènes (1941).

Chef de section à la Commission de gestion pour les secours en Grèce (sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge) (1942-1945).

Entré au Bureau international du Travail en janvier 1949.
En 1955, chef de la Division de l'application des décisions de la Conférence. En 1964, chef du Département des normes internationales du travail. De 1976 à 1981, Sous-directeur général, Conseiller pour les normes internationales du travail

Membre et Président de divers tribunaux arbitraux et commissions d'enquête internationales.

Juge ad hoc à la Cour internationale de Justice (1984-1985)
(Affaire du Plateau continental, Libye/Malte).

En 1986, élu Juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

Professeur associé à la Faculté de droit de l'Université de Genève (1972-1981).

Membre de l'Institut de droit international, Secrétaire général depuis 1981.

Membre de la Cour permanente d'arbitrage.

Docteur honoris causa des universités d'Athènes (Grèce), de Louvain (Belgique) et d'Utrecht (Pays-Bas).

Membre correspondant de l'Académie d'Athènes.

Titulaire de la Chaire Henri Rolin de droit international (Belgique), 1979-1980.

Membre du Comité exécutif du Conseil de l'Institut international des droits de l'homme. Membre de l'American Society of International Law, de la Société française pour le droit international, de l'International Law Association, de la Société hellénique de droit international.

Commandeur de l'ordre de l'honneur (Grèce), 1981.

Commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique (Espagne), 1986.

Officier de la Légion d'honneur (France), 1982.

CURRICULUM VITAE
=====

MICHEL VIRALLY, né à Autun (Saône-et-Loire) le 6 janvier 1922.

Professeur à l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris et à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, professeur honoraire à la faculté de droit de l'Université de Genève.

Docteur en droit (1948), lauréat de l'Université de Paris, agrégé des facultés de droit (1952).

Chargé de cours (1949), professeur agrégé (1952), puis professeur titulaire (1956) de la chaire d'institutions internationales de la faculté de droit et des sciences politiques et économiques de l'Université de Strasbourg. Professeur à l'Institut de sciences politiques Strasbourg (1952-1961). Directeur de l'Institut de droit et d'économie comparés de Strasbourg (1957-1961). "Research Fellow", School of International Affairs, Columbia University (New York, 1969-1961). Professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève (depuis 1961). Professeur extraordinaire de philosophie de droit à l'Université de Genève (1962-1965). Professeur ordinaire de droit internationales (1965-1974), directeur du département de droit international public et organisations internationales (1965 - 1974) à l'Université de Genève.

Conseiller juridique du médiateur des Nations Unies à Chypre (1964). Consultant de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (1972).

Représentant de la France au Comité spécial sur les principes de droit international gouvernant les relations amicales et la coopération entre les Etats (1967-1970). Membre de la délégation française à diverses sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Conférence de Vienne sur le droit des traités (1968) .

Conseil du Gouvernement français dans les procédures d'arbitrage relatives à l'accord aérien du 27 mars 1946 entre la France et les Etats-Unis (1963 et 1978) et à la délimitation du plateau continental entre la France et le Royaume-Uni (1976-1977) , ainsi que d'autres gouvernements devant la Cour Internationale de Justice ou un tribunal d'arbitrage.

Membre et président de chambre de Tribunal des réclamations Etats-Unis/Iran (depuis 1985).

Membre de l'Institut de droit international.

Directeur de la "Revue générale de droit internationale public".



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41. Télégr. Intercourt, La Haye.

Télex 32323.

Communiqué

*non officiel
pour publication immédiate*

9-11-87 7022 (1230)
Santos (1200)

N° 87/25 Corr.

Le 6 novembre 1987

Différend frontalier terrestre, insulaire et maritime
(El Salvador/Honduras)

La Chambre va tenir une première séance publique

CORRIGENDUM

Le Greffe de la Cour internationale de Justice appelle l'attention de la presse sur le rectificatif ci-après :

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le communiqué de presse n° 87/25 en date du 2 novembre 1987, le juge ad hoc désigné par El Salvador est M. Nicolas Valticos et le juge ad hoc désigné par le Honduras est M. Michel Virally.